

## ALERTE INFO-CENTRE TAJ

### Les préconisations de la commission Attali 2 : vers une refonte du système fiscal français ?

Paris, le 20 septembre 2010

**Pour revenir à un déficit de 3% du PIB d'ici 2013, critère prévu par le traité de Maastricht en 1992, la commission Attali 2 mandatée par le chef de l'Etat pour réfléchir à la relance de la croissance en février 2010, préconise 75 milliards d'euros d'économie, à laquelle contribuerait pour 25 milliards d'euros une réforme de la fiscalité.**

Pour assurer une réduction de la dette, la commission Attali préconise notamment une réforme de la fiscalité avec 25 milliards d'euros d'économie sur les niches fiscales et sociales. Sont concernés les niches sur les revenus d'épargne, le logement et les niches défavorables à l'environnement. Dans l'hypothèse d'une croissance inférieure à 2% entre 2010 et 2013, des hausses d'impôts ciblées sont envisagées, comme une hausse de la TVA.

**Les experts du cabinet Taj proposent de commenter avec vous les contours et répercussions possibles des préconisations du rapport Attali en matière de fiscalité :**

- *Comment réagiront les secteurs d'activité touchés par la suppression d'une niche fiscale, comme par exemple le secteur immobilier ?*
- *Élargissement de l'assiette et/ou hausse du taux d'imposition ? Quels effets attendre de ces deux leviers ?*
- *Quel levier fiscal ont utilisé les pays voisins comme l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Allemagne ou l'Italie pour réduire leur déficit public ?*
- *Cette réforme de la fiscalité préconisée permettra-t-elle une plus forte attractivité et compétitivité des entreprises françaises ?*

Les avocats de Taj, experts reconnus en matière de fiscalité internationale, européenne et nationale, ont notamment participé ou été entendus par les commissions suivantes :

- Commission Fouquet sur la sécurité juridique en matière de contrôle fiscal en juillet 2008,
- Commission Warsmann sur la simplification de la législation fiscale en janvier 2009,
- Conseil des Prélèvements Obligatoires sur la fiscalité du patrimoine des ménages en mars 2009.

Ils comptent parmi eux **Gianmarco Monsellato**, Managing Partner, ancien Maître de conférences à HEC et auteur notamment de l'ouvrage « Les prix de transfert » aux éditions Eyrolles ; et **Michel Aujean**, ancien Directeur des Politiques Fiscales de l'Union Européenne.

**Contacts presse**

**Vae Solis Corporate : Jérémy Seeman - 01 53 92 80 24 / Véronique Branger - 01 53 92 80 04**

#### **A propos de Taj**

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 370 professionnels parmi lesquels 42 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu et s'appuie sur l'expertise de 25 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 140 pays.

Pour en savoir plus, [www.taj.fr](http://www.taj.fr) ou [www.taj-strategie.fr](http://www.taj-strategie.fr)

#### **A propos de Deloitte dans le monde**

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter [www.deloitte.com/about](http://www.deloitte.com/about). En France, Deloitte SA est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.